

## **Délibération relative aux modalités de répartition et aux attributions des PCA, décharges et modulations de service portant sur l'exercice 2014 / 2015**

Le projet présenté pour cette année 2014/2015 se caractérise par la reconduction des moyens consacrés en 2013/2014 aux modulations de service accordées pour les responsabilités des formations. En effet, il a été décidé, en accord avec la Conférence des Directeurs d'UFR et d'Instituts, et conjointement avec la décision de ne pas faire tourner le modèle général d'allocation des moyens des UFR, de maintenir strictement les enveloppes des modulations de service.

Le modèle de répartition de l'enveloppe des modulations de service déléguées aux UFR et instituts mis en place depuis l'année 2012/2013 est désormais largement consolidé :

- Pérennisation de la possibilité offerte aux composantes, dès lors qu'elle est signifiée dans le cadre de la préparation du budget primitif, d'autorisation de transformation en modulation de service d'une partie du budget de fonctionnement (plafond fixé à 3% de l'allocation de fonctionnement) afin de mieux valoriser les différentes responsabilités pédagogiques.
- Pour permettre l'appréciation au plus juste de l'intensité du travail valorisé, il a été décidé de modifier les modalités de valorisation des modulations en se contentant de fixer des limites hautes et basses pour les différentes activités intégrées au référentiel horaire (exemple : fourchette de 6 à 24 heures pour les responsabilités de formation).
- Modification de la règle consistant à plafonner le nombre maximum d'heures complémentaires autorisées. A compter de cette année 2013/2014, ce nombre maximum d'heures complémentaires autorisées est fixée par référence aux obligations définies par le service statutaire. Ainsi, un enseignant-chercheur a droit à faire jusqu'à 192 heures complémentaires et un PRAG/PRCE jusqu'à 384 heures complémentaires. Le dépassement de ce plafond est soumis à la décision du Président de l'Université.

## **Modulations de services**

### ***Responsabilités pédagogiques***

L'équipe présidentielle confirme l'orientation consistant à reconnaître aux composantes une autonomie dans l'attribution des modulations de services dans le cadre d'une enveloppe globale et limitative.

En 2014/2015 le principe est la reconduction des montants alloués en 2013/2014. A l'intérieur du double cadre posé par l'enveloppe limitative déléguée et par les « fourchettes » définies dans le cadre du référentiel horaire, la composante est libre de choisir ces propres critères de répartition.

Le montant des dotations, composante par composante, est donc la suivante :

- UFR Humanités : 526 heures
- UFR Langues et Civilisations : 834 heures
- UFR STC : 350 heures
- IUT : 270 heures
- IJBA de 18 heures

A cela s'ajoute les heures prise sur le budget de fonctionnement

- UFR Humanités : 46 heures
- UFR Langues et Civilisations : 68 sur le budget CLES/CLUB
- UFR STC : 0 heures
- DEFLE : 224 heures

### ***Responsabilités de département et de section***

Il est proposé de maintenir le modèle de valorisation globalisée des modulations de service accordées aux directeurs de département et de sections (pour les départements pluridisciplinaires). Depuis 2011/2012, il n'est plus fait mention d'une modulation de service accordée a priori aux différents départements et différentes sections. Il appartient à la direction de l'UFR de présenter au Conseil d'UFR le projet de répartition de l'enveloppe reconduite en 2014/2015 :

- UFR Humanités : enveloppe globale de 270 heures.
- UFR Langues et Civilisations : 288 heures.
- UFR STC : 120 heures

### ***Responsabilités d'équipes de recherche***

Il n'est pas proposé de modification du volume des modulations de service accordées aux directeurs d'équipes de recherche. Il est néanmoins rappelé l'importance de l'augmentation mise en œuvre sur l'exercice 2010/2011 où le volume global des modulations de service accordées à ce titre est passé de 464 heures à 672 heures, soit une augmentation de près de 45%. Les attributions de modulation de service sont arrêtées par la présente délibération pour un volume spécifique à chaque équipe sur la base suivante :

- Modulations de 32 heures : EA 538 Histoire de l'Art + UMR 5222 EEE
- Modulations de 48 heures : ensemble des autres équipes d'accueil
- Modulations de 96 heures : UMR 5185 ADES et UMR 5607 Ausonius
- Modulation de 18 heures pour les responsables d'axes de la PSE
- Modulation de 96 heures pour la coordination du Labex LASCARBX

Il n'est pas prévu de permettre à l'UFR de modifier ces modulations ni de les affecter à d'autres fonctions.

### ***Mise en œuvre***

En accord avec la position de la Conférence des Directeurs d'UFR, et compte tenu de la généralisation des modulations de service, il est proposé de supprimer le plafonnement à 24 heures des modulations accordées à un enseignant en cas de cumul de responsabilités reconnues. Il est cependant prévu une procédure visant à demander une autorisation en cas de dépassement de ce seuil : les demandes des composantes devront être centralisées, selon le même calendrier que celui fixé pour la remontée des services prévisionnels, par la direction de la composante puis transmises à la DRH, pour consolidation à l'échelle de l'établissement et arbitrage du VP CA.

## Primes de Charges Administratives

Les propositions de montants d'attribution, soumises à la validation du Conseil d'Administration sont maintenues au niveau défini en 2011-2012.

Primes de charges administratives :	Montant annuel en €
Vice-présidents des 3 conseils	7 500
Vice-présidents délégués	4 500
Chargés de missions	1 500
Directions UFR	4 500
Directions-adjointes UFR	2 000
Direction CFA	2 000
Directions départements IUT	1 500
Directions de services communs	3 000
Direction des PUB	1 500
Directions des Départements Transversaux	1 500
Direction antenne d'Agen	1 500
Direction de la MSHA	610
Direction service inter-U	880

## SYNTHESE

Le montant des dépenses 2013-2014 était évalué à 413 450 €, le projet 2014/2015 est de 386 917 € (hors décharges syndicales, PRAG -décret 16/06/2000-, mise à disposition). Il convient de souligner la baisse de 562 heures de l'enveloppe dédiée aux décharges et modulations et PCA converties en heures de l'équipe présidentielle.

**Responsabilités pédagogiques**

Composantes	Modulation de service proposées par la composante	Dotation établissement	Moyens compl composantes	Total
HUMANITES *	512	526	46	-60
LANGUES *	886	834	68	-16
STC	348	350		-2
DEFLE	224		224	0
IJBA	18	18		0
IUT MONTAIGNE	270	270		0
<b>Total général</b>	<b>2258</b>	<b>1998</b>	<b>338</b>	<b>-78</b>

*Les dépassements sont compensés par le reliquat de l'enveloppe assignée aux directeurs de départements et de sections*

255 enseignants (Enseignants chercheurs, second degré, PAST) sont concernés par une décharge ou une modulations de service, ce qui représente 51 % (47% en 2013) de l'ensemble des enseignants.

Sur les enseignants qui ont une modulation de service :

100 enseignants (soit 39% -24% en 2013-) ont une modulation inférieure à 12 heures.

48 enseignants (19% -38 % en 2013-) ont une modulation supérieure à 24 heures.

**Directeurs départements et sections**

COMPOSANTES	Modulation de service proposées par la composante	Dotation établissement	ECART
HUMANITES	330	270	<b>60</b>
IUT MONTAIGNE*	110	110	<b>0</b>
LANGUES	300	288	<b>12</b>
STC	122	120	<b>2</b>
<b>Total général</b>	<b>862</b>	<b>788</b>	<b>74</b>

*\*L'IUT n'a pas eu d'enveloppe pour les modulations des directeurs de département*

*110 heures sont transformées en 4500 euros pour PCA*

## Détail par fonction

Fonctions	Décharges	Mds	PCA en Heures	Total
Chargé de mission		340	37	377
Directeur adjoint		288	147	435
Directeur adjoint ED		64		64
Directeur adjoint ESPE		64		64
Directeur de département (PCA=IUT)		614	110	724
Directeur de sections		138		138
Directeur délégué		24		24
Directeur d'unité de recherche		592		592
Directeur ED		84		84
Direction du Cabinet		32		32
Direction d'une composante	640	316	540	1496
Equipe présidentielle	768		550	1318
Mds dans le cadre COM		48		48
Mise à disposition		192		192
PEDR	30			30
Politique scientifique de l'établissement		54		54
PRAG	384			384
Projets réussite		168		168
Resp. filière IUT		135		135
Resp. labo langue		12		12
Resp. Mission et UE transvers.		352		352
Responsabilité accomp; Etudiants Antenne Agen		72		72
Responsable de Formations		256		256
Responsable formation : Licence		592		592
Responsable formation : Master		611		611
Responsable formation Concours		148		148
Responsable formation FAD		48		48
Responsable mobilité étudiante		88		88
Responsable suivi de stages		12		12
Syndicat	134			134
Vice-président délégué		704	770	1474
<b>Total général</b>	<b>1956</b>	<b>6048</b>	<b>2154</b>	<b>10158</b>

**Responsabilité financée par l'université (Equipe présidentielle, VP délégué, Chargé de mission, Recherche, direction composante, Décharge syndicale, MAD, PRAG)**

	Décharges	MDS	PCA en heures	Total Heures	Rappel 2013	ECART
Chargé de Mission		340	37	377	585	<b>-208</b>
Direction d'une composante	640	1238	746	2624	2603	21
DIVERS	164		0	164	256	-92
Equipe présid. statutaires	768	800	1320	2888	3242	<b>-354</b>
Formations		2560	0	2560	2683	-123
MAD		192	0	192	96	96
PRAG	384		0	384	384	0
Recherche		918	52	970	965	4
<b>Total général</b>	<b>1956</b>	<b>6048</b>	<b>2154</b>	<b>10158</b>	<b>10814</b>	<b>-656</b>